

SYNTHESE MENSUELLE MILITAIRE, POLITIQUE, CIVILE ET DIVERS

AOUT 1993

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 601153 du 12 MAR 2021

MILITAIRE

Les accords de paix ont effectivement été signés le 04 Août 1993 par le Président de la République Rwandais à ARUSHA.

Situation très calme sur l'ensemble de la ligne de front et zone tampon. A signaler cependant quelques tirs nourris dans la soirée du 04 août dans le nord de MUTARA occupé par le FPR. Tirs saluant probablement les accords de paix.

Situation très calme, quelques réjouissances collectives (bals, chants, etc..) ont été organisées à KIGALI et dans les collines environnantes qui n'ont donné lieu à aucun débordement.

L'ensemble de la population accueille avec joie et soulagement la signature des accords de paix, mais manifeste cependant une certaine réserve, consciente des difficultés qui pourront entraver l'application de ces accords.

Le mois écoulé a été particulièrement calme sur le plan militaire, aucun incident majeur n'ayant été signalé.

Avec l'arrivée samedi 7 août de dix officiers Sénégalais, l'effectif actuel du GOMN élargi s'élève à 50 observateurs repartis sur différents sites dans l'attente de la mise en place d'une Force Internationale Neutre (F.I.N). L'élément de reconnaissance de l'O.N.U. a procédé courant la dernière semaine, à une étude (effectif, logistique, coût) pour la constitution de la F.I.N..

POLITIQUE

Les élections administratives locales dans le secteur Nord du pays ont permis aux candidats du MRND (majorité présidentielle) de faire un "carton plein" ou le FPR (ex-rebelles) avait pourtant fait de gros efforts de propagande.

Le futur Premier Ministre du gouvernement de transition à base élargie a effectué une visite en zone occupée accompagné de deux autres Ministres. Aucun incident n'a été déploré.

Le Président de la République Rwandaise, effectue actuellement (du 1 au 3) une visite officielle en OUGANDA.

DIVERS

Selon une déclaration du Général DALLAIRE, Commandant de la Mission des observateurs de l'ONU au Rwanda, en visite en Tanzanie, le calme qui règne actuellement au Rwanda devrait permettre le déploiement des casques bleus conformément aux accords de paix signés le 4 Août 1993 à ARUSHA. Ces accords prévoient un délai de 37 jours entre la signature et de déploiement, délai qui risque de ne pouvoir être tenu. Le Président de la République Rwandaise s'en est inquiété auprès de son homologue Tanzanien, médiateur officiel du processus de paix au Rwanda.

(2)

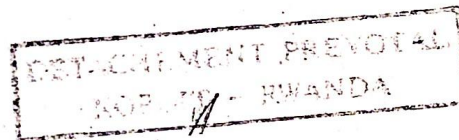
La mission de l'ONU doit ensuite se rendre à ADDIS ABABA afin d'y rencontrer des responsables de l'OUA, avant de publier son rapport dont dépendra l'éventuelle décision de déployer une force internationale neutre (F.I.N.). Parallèlement, une étude est en cours, menée par le Ministre de Défense Rwandais en liaison avec les ex-rebelles, pour mettre sur pied un GOMN (Groupe d'Observateurs Militaires Neutres de l'OUA) élargi, compte tenu des lenteurs de mise en place d'une force internationale neutre (FIN). Il se pourrait que le GOMN élargi se déploie avant celle-ci. Cela permettrait au Gouvernement Rwandais de fonctionner dans de relatives conditions de sécurité.

Les accords de paix ayant été signés, selon l'interprétation donnée aux termes de l'article 70 du protocole d'accord, une force internationale neutre doit être mise en place provoquant le retrait des troupes étrangères, à l'occurrence du détachement NOROIT.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 061153 du 12 MAR 2021

Le 02 Septembre 1993

M.D.L./Chef.



826